



ARRETE MUNICIPAL
N°2026/049/A du 29/04/2026
Permission de voirie et
réglementation temporaire de
circulation et de stationnement
15 rue de la Chapelle à compter
du 11/05/2026 durant 30 jours

Le Maire de BASSE-HAM,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
- VU le Code de la route,
- VU le Code de la voirie routière,
- VU la demande d'arrêté de circulation en date du 24 avril 2026 présentée par la société SAS MTP – TSA 70011 Chez Sogelink 69134 DARDILLY Cedex pour effectuer des travaux d'alimentation gaz au 15 rue de la Chapelle,
- CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour permettre à l'entreprise de travailler dans de bonnes conditions et préserver la sécurité des personnes,

ARRETE :

Article 1 : La société SAS MTP est autorisée à occuper le domaine public communal pour effectuer des travaux d'alimentation gaz au 15 rue de la Chapelle à compter du 11/05/2026 pour une durée de 30 jours.

Article 2 : Durant la période des travaux, la réglementation suivante sera applicable dans la zone de travaux :

- Restriction sur section courante avec les deux sens de circulation concernés
- Circulation alternée réglementée manuellement
- Interdiction de stationner aux véhicules légers et poids lourds.

Article 3 : Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Guénange
- Monsieur le Chef de Service de Police Municipale
- Monsieur le Responsable des services techniques municipaux
- La société SAS MTP

Date de mise en ligne : 29/04/2026



Pour le Maire,
L'adjoint délégué,
Patrice CUNY